

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de RIVECOURT,

- ***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.22.12.1 et L 22.13.6,
- ***Vu*** le Code de la Route, notamment ses Articles R 36, R 37-1 et R.225,
- ***Vu*** le Code Pénal, notamment ses Articles R 26-15,
- ***Vu*** la demande d'arrêté de police de circulation de Monsieur Quentin VASQUEZ, Conducteur travaux voie pour l'entreprise SNCF – 7 Impasse Gambetta – 60180 NOGENT SUR OISE, dans le cadre de travaux d'entretien de la voie ferrée au droit des Passages à Niveau (PN) n°26, 48.1, 48.2 à Rivecourt (60126),
- Considérant, en raison de ces travaux, qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et la fermeture provisoire des Passages à Niveau.

ARRETE

Article 1 :

- **Passage à Niveau n°48.2 interdit à la circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et bétail : la nuit de mardi 25 à mercredi 26 avril 2023 de 22h00 à 6h00**
- **Passage à Niveau n°26 interdit à la circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et bétail : la nuit de vendredi 28 à samedi 29 avril 2023 de 22h00 à 6h00**
- **Passage à Niveau n°48.1 interdit à la circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et bétail : la nuit de lundi 1^{er} mai au mardi 2 mai 2023 de 22h00 à 6h00**

Article 2 : Une déviation routière sera mise en œuvre selon le plan joint par la SNCF.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la SNCF.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de LA-CROIX-SAINT-OUEN ;
- L'Entreprise SNCF

Fait à Rivecourt,
Le 28 mars 2023.



Le Maire,
Grégory HUCHETTE.